

Zeitschrift: Matières

Herausgeber: École polytechnique fédérale de Lausanne, Institut d'architecture et de la ville

Band: 12 (2015)

Artikel: Le Gaou Bénat, ou la poétique singulière d'une normalité méditerranéenne

Autor: Bender, Stephanie / Béboux, Philippe

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-984580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Gaou Bénat, ou la poétique singulière d'une normalité méditerranéenne

Stephanie Bender, Philippe Béboux

«Un architecte ne doit jamais oublier que, parfois, il vaut mieux avoir un peu moins de science et un peu plus de sensibilité pour répondre aux besoins des hommes et s'incorporer avec naturel dans les plus beaux paysages.»¹
Louis Arretche

Après plus d'un demi-siècle d'une planification urbaine visionnaire, l'expérience singulière du Gaou Bénat, ensemble de près de 700 maisons construites dans les collines et la végétation méditerranéenne de la côte varoise par les architectes André Lefèvre et Jean Aubert, reste totalement en phase avec les préoccupations contemporaines et résonne particulièrement juste au regard de l'actualité et du retour à la normalité que les enjeux d'un développement durable et raisonnable semblent dicter.

Une actualité française

Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, Patrick Bouchain, Alexandre Chemetoff, ou encore Eric Lapierre, entre autres protagonistes et représentants d'une certaine pensée architecturale, paysagère et urbanistique française contemporaine, proposent des approches diverses et variées ayant toutefois en commun un retour à une forme de simplicité, touchant parfois à une banalité revendiquée, ainsi qu'une économie des moyens mis en œuvre. Leurs démarches sensibles, qui cherchent constamment à travailler avec l'existant, le «déjà-là», et plus largement le contexte présent de chaque projet, formalisent une pensée prônant un retour à une certaine normalité. Leurs approches, dépouillées des oripeaux des dogmes stylistiques et esthétiques, et profondément imprégnées du lieu et du respect des futurs usagers, trouvent un fondement singulier dans l'expérience du Gaou Bénat, projet novateur réalisé à la fin des années 1950, au cœur de la modernité d'après-guerre, par deux jeunes architectes français, André Lefèvre (-Devaux) (1921-2010) et Jean (-Marius) Aubert (1924-2004), formés à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA)².

Un Eden préservé

Site exceptionnel de plus de mille hectares formant l'un des plus beaux caps de la zone côtière du massif des Maures, en face des îles d'Hyères, le cap Bénat fut entièrement préservé de l'urbanisation jusqu'au début du XX^e siècle par une servitude militaire liée à sa proximité avec la base navale de l'île du Levant. Couvert d'une végétation indigène dense de pins, chênes verts et arbousiers, sa topographie en pente, orientée à l'est, est structurée par trois vallées qui s'étendent jusqu'à la mer.

En 1956, les parties nord et centrale, formant un ensemble d'environ 162 hectares, sont rachetées par François Leredu qui projette d'y créer le futur domaine du Gaou Bénat. Installé à Hyères, il mandate en 1958 deux jeunes architectes parisiens familiers du site, Jean Aubert et André Lefèvre, en vue d'élaborer un plan d'aménagement pour la construction d'un lotissement de près de 700 résidences de villégiature, dans l'un des plus beaux caps naturels du littoral. Promoteur audacieux et visionnaire que Jean Aubert compare amicalement à un «mécène-architecte»³, Leredu était désireux de développer, par des projets urbains novateurs, de nouvelles façons de concilier la construction de vastes programmes de résidences balnéaires sans pour autant dénaturer les paysages sublimes de la Côte d'Azur – à ce titre, il a été l'un des principaux acteurs du projet du Gaou Bénat⁴.

Genius loci ou le contexte comme approche et méthodologie

Hédonistes, épris de nature, Lefèvre et Aubert sont familiers de ce lieu où ils venaient camper en vacanciers⁵ dès le début des années 1950. Et c'est à peine sortis de leurs études que ces deux jeunes architectes, visionnaires et modestes, mirent au point une démarche de projet singulière, basée sur une approche hyper-contextuelle, cherchant par mimétisme à être «le plus discret possible»⁶ et, par ce biais, à préserver ce site encore vierge. Cette approche s'est fondée sur une expérience *in situ*, au travers de multiples séjours passés à déambuler sur le site pour appréhender sa végétation, ses vues et les mouvements de sa topographie, à la manière d'architectes arpenteurs utilisant les promenades et les flâneries dans «l'ordinaire»⁷ de ce paysage naturel méditerranéen comme outils de projet. Leur volonté de préserver l'arborisation exceptionnelle du site est une leçon évidente de leur pratique concrète de ce territoire exploré de long en large. Elle permet le respect du caractère du lieu, mais également la gestion climatique des habitations par l'ombre et les échanges hygrothermiques de la végétation, rendant supportable le climat en été et agissant comme élément de stabilisation des sols schisteux friables, limitant ainsi l'érosion lors des fortes intempéries hivernales.

Leur connaissance précise et leur sensibilité à l'égard de cet environnement, garantes d'une approche globale et durable de ce développement urbain, André Lefèvre et Jean Aubert semblent les avoir développées grâce à leur profonde compréhension de ce paysage et de sa topographie. Implantant patiemment chaque maison, l'une après l'autre au gré du site, ils ont valorisé des architectures contextuelles, jouant en permanence avec le «trouvé» et le «déjà-là», tout en associant des contraires : vues mer/

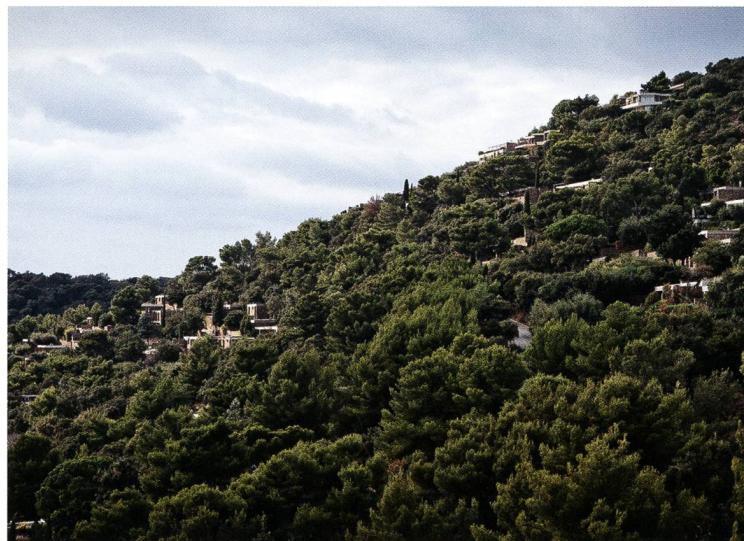


Leredu, *Au soleil du Midi Gaou*
Bénat, 1963. *Publicité dans la presse écrite.*

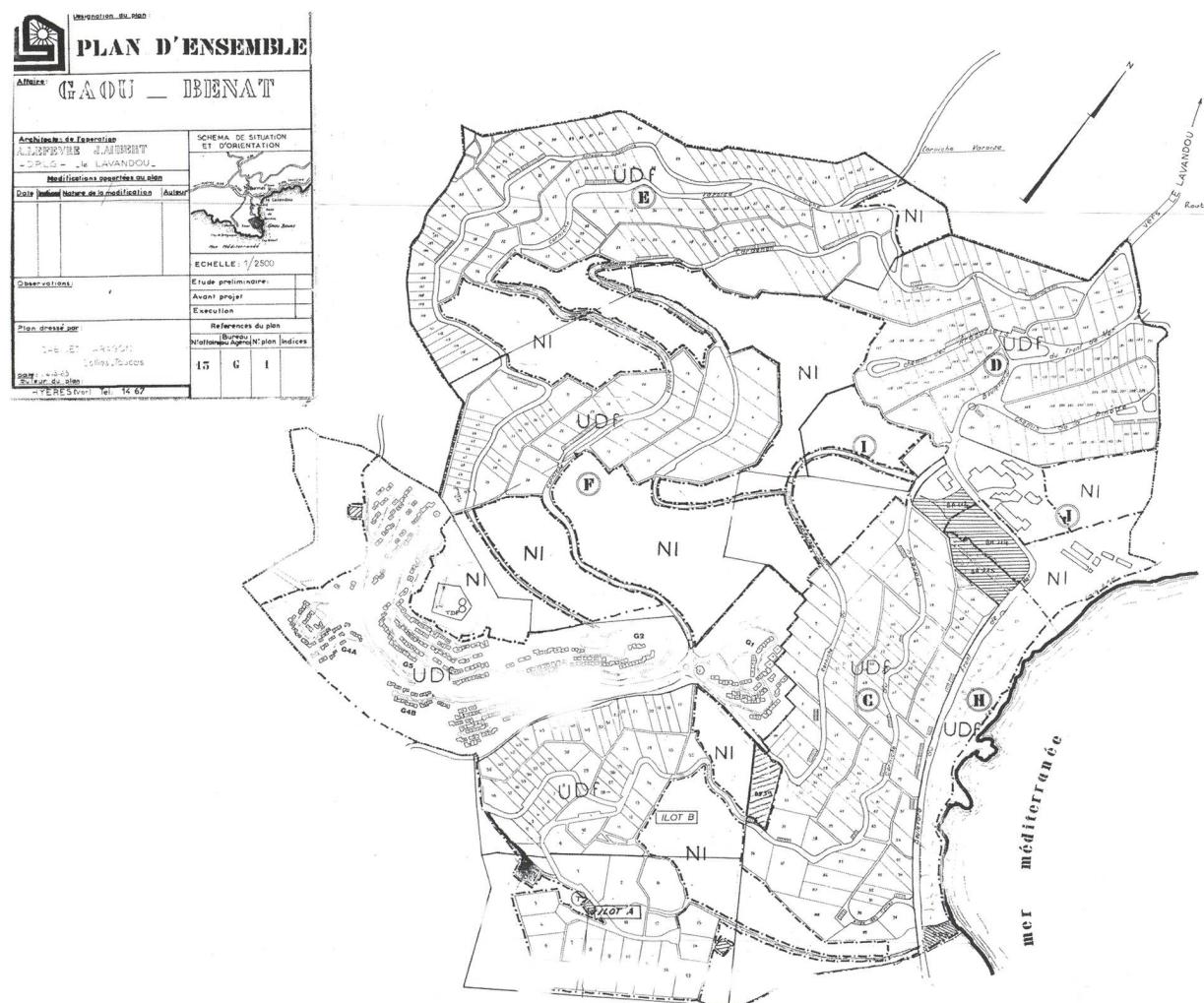
paysage vs privacité/densité. Cette connaissance se fonde sur une approche tectonique et paysagère qui, par quelques simples principes architecturaux décrits et illustrés dans une charte automatique d'urbanisme appelée «Cahier des charges»⁸, réussit la gageure de créer un ensemble cohérent d'habitats d'une exceptionnelle densité qui, au final, disparaissent dans la nature préservée du domaine. Cette approche, qui fait l'apologie d'une pensée contextuelle et sensible, a permis de préserver et de mettre en valeur depuis plus de cinquante ans les qualités originelles de ce cadre sublime, créant au Gaou Bénat, une des exceptions manifestes d'une autre architecture méditerranéenne, comme le souligne un habitué du lieu, Patrick Bouchain : «Ce qui est exceptionnel dans ce site, c'est la densité, une densité qui n'est pas visible. Et cette densité architecturale s'apparente à la densité végétale. Il a été défini dès le début que toutes les toitures seraient végétalisées et que chaque toiture serait supportée par un mur en pierres sèches, un peu comme une restanque : les toits sont la construction et le mur est le reste de la nature.»⁹

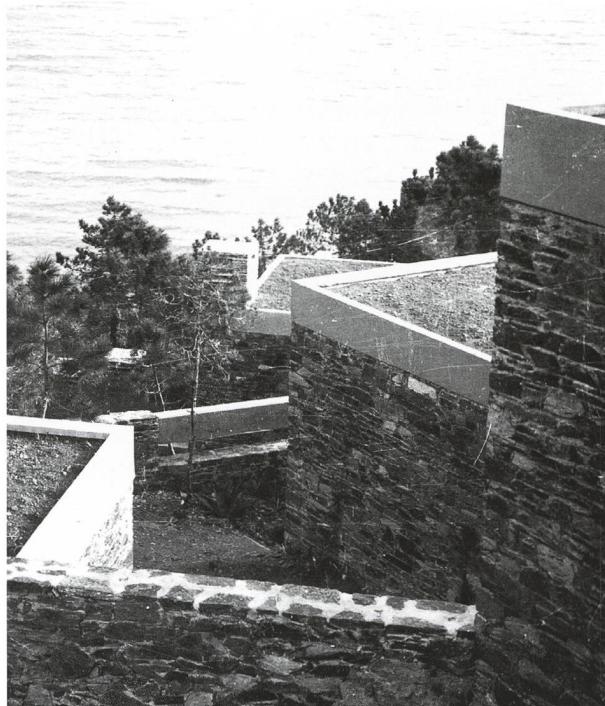
Le cahier des charges, cadavre exquis automatique

Un plan masse structure l'entier du domaine divisé en dix îlots de différentes zones – tel un archipel de constructions dans la mer verte d'un paysage non constructible – répartis en cinq catégories/parties : les zones de parcelles individuelles, les groupements d'habitations (Village des Fourches), les commerces, le club sports et loisirs, et enfin, les espaces libres auxquels s'ajoutent les différentes voies qui composent et structurent toute la superficie du domaine. Toutes les zones accueillant des logements furent préférentiellement orientées à l'est. Cette orientation confère en effet un double avantage : d'une part, elle préserve les habitations saisonnières des expositions



estivales les plus chaudes (sud et ouest) ; d'autre part, elle dégage la vue sur le panorama maritime et l'île du Levant, tout en les protégeant des vents dominants, notamment du Mistral. Le nombre important d'habitations projetées, ainsi que l'impossibilité pour Lefèvre et Aubert de maîtriser l'ensemble des réalisations à venir, leur imposa d'élaborer une stratégie permettant de mettre en œuvre et de garantir les principes urbains et architecturaux qui régissent aujourd'hui encore l'entier des constructions du domaine. C'est ainsi que fut développée une charte composée d'un règlement (le cahier des charges) et de huit dessins commentés et nommés « Carnet de croquis », illustrant en toute simplicité les règles constructives et les principes d'aménagement servant à l'édification des constructions :



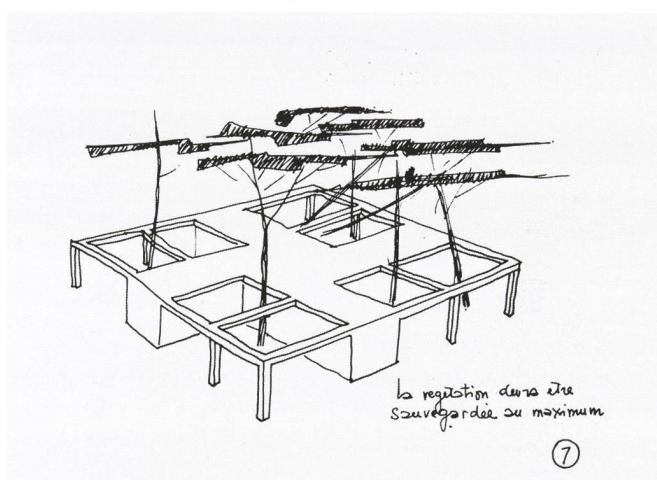
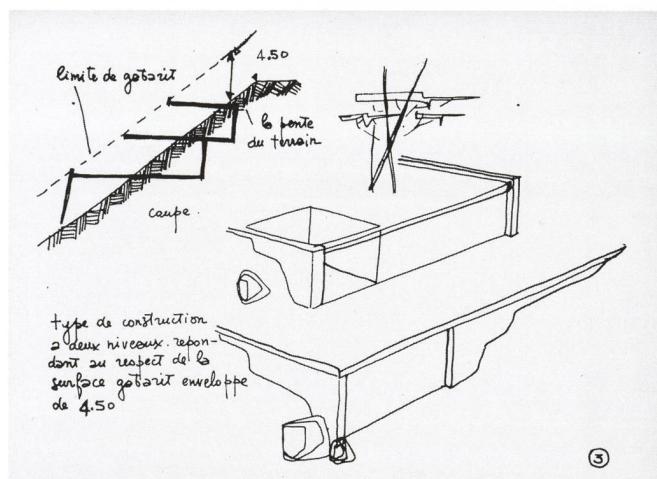
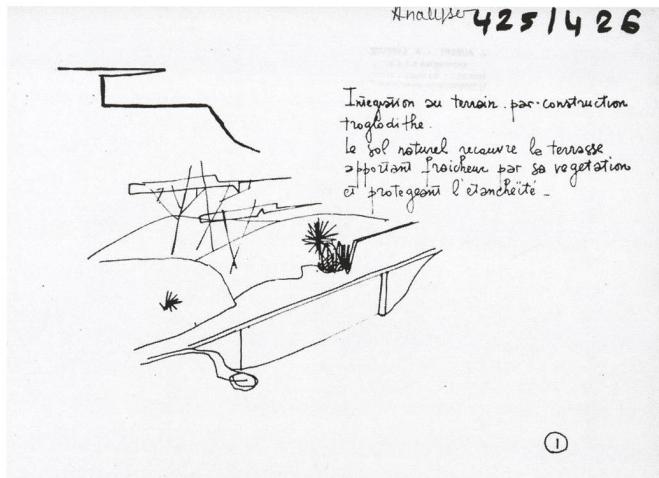


- « 1. Intégration au terrain par constructions troglodytes.
- 2. Traitement des murs sud dans le cadre de constructions orientées à l'est.
- 3. Gabarit enveloppe de 4.50 mètres au-dessus du terrain naturel.
- 4. Intégration au terrain par patio entre la construction et la pente.
- 5. Décrochement des constructions voisines par le jeu des terrasses.
- 6. Mitoyenneté par patios adjacents.
- 7. Maintien des arbres existants.
- 8. Gestion des pleins et vides des plans vitaux (murs et ouvertures). »

Le cahier des charges rappelle que les constructions doivent s'intégrer au terrain par leurs volumes et leurs matériaux – béton brut pour les dalles des toitures végétalisées; schiste local (pierre de Bormes) pour les murs vitaux; huisseries et menuiseries en bois pour les ouvrants – et qu'elles doivent former des masses unifiées, dont les volumétries et les matérialités seront contrôlées par un collège d'architectes – lequel était initialement constitué de grands noms de l'architecture de l'époque: Jean Dubuisson¹⁰, Guillaume Gillet¹¹, entre autres, et des auteurs du projet dont l'agence était au Lavandou.

Grâce à son dispositif triptyque des trois «C»: cahier, croquis et collège, et à son approche mêlant architecture, urbanisme et paysage, cette planification s'est avérée être une démarche de projet extrêmement puissante, produisant au Gaou Bénat une très forte urbanité, issue pourtant d'une normalité constructive cherchant l'effacement et tendant presque à la disparition.

Plan d'ensemble du Gaou Bénat et vue des toits-terrasses d'un hameau en direction de la mer, 1963.



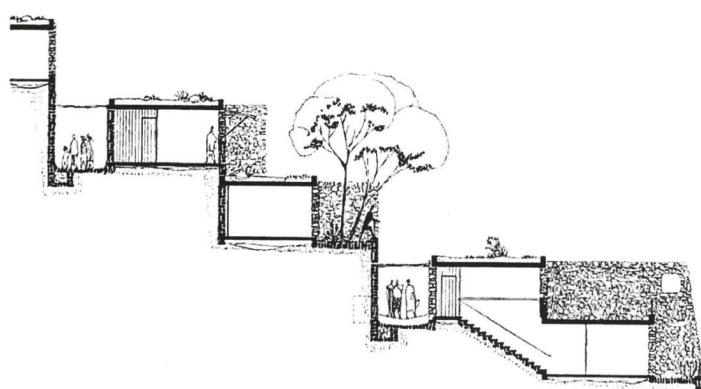
Croquis 1. Intégration au terrain;
Croquis 3. Limite du gabarit à 4,50m;
Croquis 7. Maintien des arbres
existants, 1963.

Mon toit est ta terrasse, ma terrasse est ton toit

Partout l'implantation épouse la pente en utilisant les décalages naturellement créés côté vue en sortant le volume bâti, pour garantir des prolongements extérieurs qualitatifs et privatifs, tout en faisant disparaître à la vue des autres, le bâti du voisin. Les pierres du sol deviennent murs, les toits accueillent la végétation du sol, enracinant l'architecture dans son paysage naturel tout en conservant intactes ses qualités. Pour la réalisation et l'adaptation de ces principes et du plan masse, Lefèvre et Aubert, cette fois-ci en tant qu'architectes, combinent un travail de simulation en maquette, photomontages et dessins en plan et en coupe, avec d'indispensables observations *in situ*, sous la forme d'innombrables visites et relevés sur site, traçant au fil de la planification une cartographie dense de cheminements et de sentes quadrillant le domaine.

C'est principalement sur la crête sud que furent implantées les zones de groupement d'habitations du village des Fourches qui ont lancé commercialement l'ensemble de l'opération. Six hameaux dissociés composent cet ensemble dont le premier réalisé, le hameau du Minotaure, matérialisera les principes architecturaux décrits dans le cahier des charges et servira de référence pour l'édification des cinq autres hameaux et zones de lotissements. Ces regroupements pittoresques et denses de typologies révèlent une réelle maîtrise de leur intégration au site et produisent, par leur systématique et leur variation constante en relation au contexte, une multitude d'espaces publics qualitatifs et singuliers : placettes, ruelles, cheminements, etc., qui participent fortement à l'identité et au charme de ces entités bâties.

Plus d'un tiers des maisons du Gaou Bénat s'implantent ici, sur les six seuls hectares occupés par les hameaux du village des Fourches. Cherchant une économie maximale du territoire tout en désirant offrir à chacun une vue, les maisons se structurent selon des implantations en escaliers, en suivant la topographie de la pente et en maximisant pour chacun, par un jeu de toits-terrasses mutualisés, les prolongements extérieurs et les déga-



Coupe de principe des toitures mutualisées du village des Fourches.



gements sur le paysage. Desservies par un réseau dense de ruelles et de sentiers, elles sont autant d'urbanités pétées de référents vernaculaires, réinterprétant de façon simple et juste les caractères des espaces communs, constitutifs des villages varois alentour.

Dans les zones de lotissements individuels, si cette règle s'accorde d'une densité plus faible en ne superposant plus, mais en juxtaposant les maisons, le principe morphologique mis en place par Lefèvre et Aubert dans le cahier des charges, limitant les volumétries à une hauteur de 4.50 mètres au-dessus du terrain naturel, est maintenu. Décomposant les différentes surfaces habitables des maisons en autant de volumes distincts épousant la pente, ce principe morphologique génère une grande variété de formes et de typologies s'adaptant au gré des parcelles. Crément ainsi une topographie de terrasses et de toits plantés comme autant de restanques mêlant construit et végétation, il dissout l'habité dans le contexte végétal, ancrant littéralement les maisons dans leur territoire.

Outils d'une planification automatique mêlant bâti et paysage, les huit croquis, attestant la simplicité et la précision du cahier des charges, agissent à la manière d'un «manifeste» ayant permis le respect, jusqu'à aujourd'hui, des règles urbaines, architecturales et paysagères qui assurent la cohérence du projet, et ce indépendamment de leurs auteurs. En effet, si ces derniers ont signé une partie des quelque 700 maisons construites, un grand nombre d'entre elles ont été, et seront encore, construites par d'autres, sous le contrôle du collège d'architectes qui veille toujours à la stricte application du cahier des charges et de ses croquis.



Le Gaou Piétons, maillage arpantant le site et la relation aux autres

Le regroupement des habitations et les fortes densités proposées, notamment dans le village des Fourches et dans les lotissements de parcelles individuelles, permettent de préserver, au cœur même du domaine ainsi que sur le littoral, de grands espaces naturels et de vastes réserves boisées (espaces naturels de près de 90 hectares). Le caractère originel du site est ainsi conservé. Si en ces lieux prennent place quelques fonctions communes – épicerie et maisons/bureaux des gardiens, hangars à bateaux, tennis, club house, etc. –, l'enjeu est ici principalement lié à la mobilité douce.

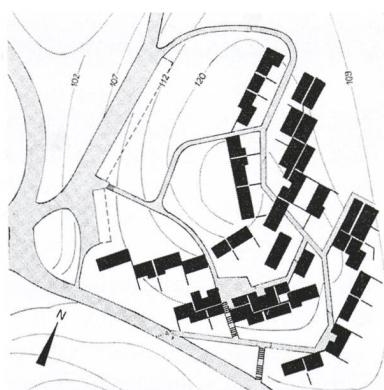
Visionnaires et surtout marcheurs et arpenteurs infatigables, Lefèvre et Aubert proposent en effet un doublement des réseaux. Si la voirie automobile trouve naturellement sa place dans ces espaces libres sous forme de routes serpentant à travers le paysage – tout comme les zones dédiées à la construction de garages regroupant les véhicules implantées à l'extérieur des hameaux pour les préserver des nuisances –, ils projettent en plus un maillage de plus de 16 kilomètres de cheminements piétons qui structure le domaine de 1,6 kilomètre carré tout en y regroupant les infrastructures (eau, électricité, égout, etc.). Ce réseau appelé «Gaou Piétons», qui irrigue toutes les parcelles loties et tous les hameaux, offre l'alternative d'une mobilité piétonne en phase avec les qualités paysagères du site en proposant différentes atmosphères (hameaux, collines, vallons, pinèdes, plages, etc.), qui puisent dans les caractères vernaculaires du contexte, à la manière des sentes qui structurent le territoire agricole et pastoral du massif des Maures.

Si les enjeux de ce réseau résident bien entendu dans une volonté première de valoriser les mobilités douces et le potentiel de mise en relation des usagers sur le site, ce principe est toutefois beaucoup plus qu'un simple réseau viaire, puisqu'il est l'élément structurant d'une planification mêlant en permanence bâti et paysage, à la manière d'une ubiquité assumée de cette architecture avec la nature méditerranéenne qui l'accueille.

Enjeu d'une mise en mouvement dans un urbanisme à l'échelle de la marche de l'homme, cette démarche hédoniste et volontariste réinvente une nouvelle manière de vivre ensemble dans un paysage naturel, dont le réseau de sentes permet l'appropriation et la rencontre avec les autres. Ainsi, cette succession de placettes, escaliers, murs, murets, passages, croisements, etc., qui constituent les cheminements du Gaou Piétons, construit et stratifie les pentes du domaine tout en offrant des opportunités d'échanges entre les habitants. L'usage de la voiture pour aller à la plage est ici remplacé par des rencontres fortuites et spontanées sur les cheminements et espaces publics du Gaou Piétons, ponctuées d'échanges informels : «*Bonjour, comment est la mer aujourd'hui ?*»¹², résultats d'une urbanité poétique à l'échelle de l'homme, ramenant à une normalité des relations entre les êtres qui l'habitent.

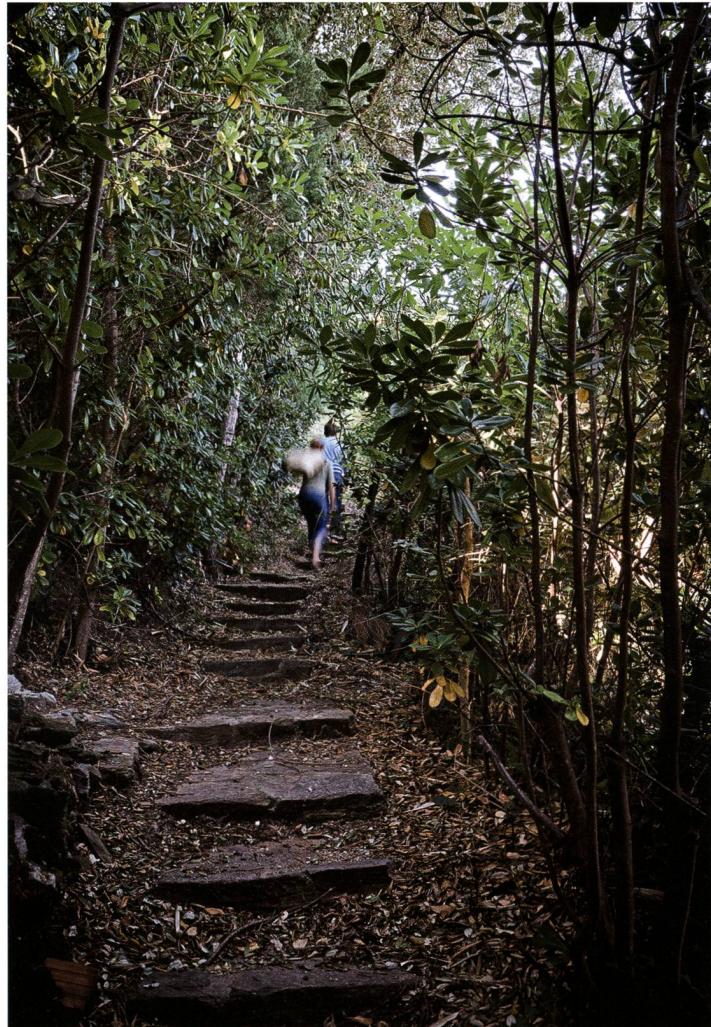
Le moment particulier d'une architecture « trouvée »

L'agencement congloméré du bâti et du réseau dense de voies et dessertes, qui résulte du principe de développement urbain proposé par Lefèvre et Aubert, présente une analogie troublante avec la pensée de leurs contemporains, Alison et Peter Smithson, pour qui tout bâtiment devrait être envisagé et conçu comme une composante d'un tout plus vaste, d'un maillage, pour reprendre leur expression, «spatial et temporel»¹³. Cette notion est omniprésente dans le projet du Gaou Bénat, tant dans les zones d'habitat individuel régies par des règles assurant la cohérence du tout – notamment par l'imposition de la mitoyenneté – et structurées par un dédoublement du réseau viaire, que dans les zones du village des Fourches planifiées selon une logique typomorphologique d'un ensemble d'habitat dense, avec là encore, une structuration forte



(gauche) Hameau du Minotaure, village des Fourches. Plan masse montrant le réseau piéton et, sur la côte 107, les garages rejettés à l'extérieur du hameau.

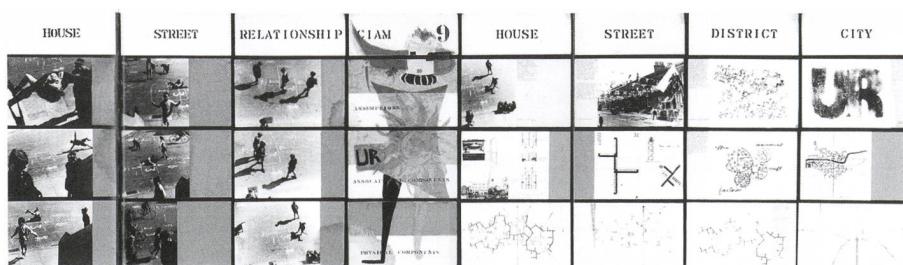
(droite) Zone de lotissements individuels. Plan masse montrant le doublement des réseaux automobiles et piétons, avec pour chaque parcelle l'accès direct au Gaou Piétons.



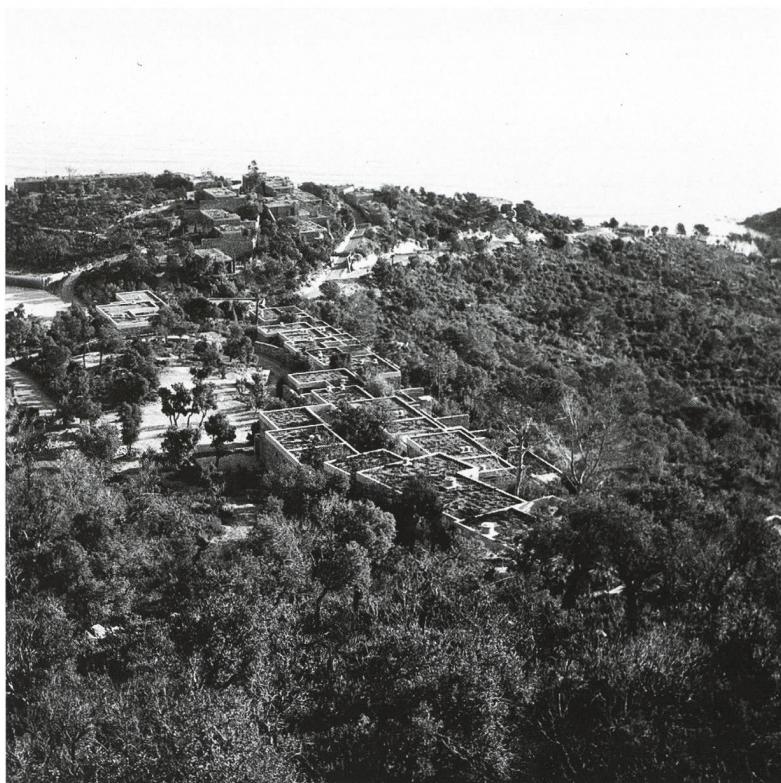
du réseau du Gaou Piétons. Cet aspect topologique ou territorial, au même titre que la place privilégiée de la présence de l'espace par rapport à celle de l'objet, coïncide avec la conviction des Smithson pour qui il s'agit d'assembler les données du projet composées de forces contradictoires et destructurantes, dans un nouvel ordre «trouvé»¹⁴ *in situ*, en recueillant des éléments existants ou issus du contexte, afin de les intégrer aux contraintes du projet et à la topologie du site. A ce propos, nous pouvons rappeler l'analyse que Dirk van den Heuvel fait de la démarche du couple anglais : «*L'une des potentialités d'un bâtiment pensé selon ce principe est qu'il est difficile à garder à l'esprit [...]. Il est insaisissable, mis à part dans sa présence physique. Lorsqu'il est là, il paraît d'une absolue simplicité. [...] Leur nouveau modèle, déclarent-ils, sollicite tous les sens [...], il peut surtout offrir des plaisirs autres que visuels : ce sont peut-être les plaisirs de la territorialité que les autres animaux éprouvent si intensément, il a une présence spatiale plus forte qu'une présence objectale.*»¹⁵

L'importance que Lefèvre et Aubert attachent à l'idée de maillage, par l'invention du Gaou Piétons, cette territorialité dont nous parle van den Heuvel, rejoint donc la pensée des Smithson, tout comme leur volonté d'une approche «hyper-contextuelle» cherchant à construire «en fonction et en réaction au site», à pratiquer un urbanisme «réactif au site» et guidé par la «spécificité du site»¹⁶, préceptes omniprésents au Gaou Bénat. Au-delà de ces notions urbaines et principes d'implantation, l'attention exacerbée au contexte, menant parfois quasiment jusqu'à la disparition, l'économie et la pauvreté poétique des moyens et techniques constructives engagées dans les projets, l'idée de «faire avec» ce qui est là et d'intégrer ce que l'on nommera la philosophie du quotidien, donnent une approche existentialiste de l'architecture, fondée sur l'acte d'habiter et la relation aux autres. Ces thèmes trouvent au Gaou Bénat une connivence de pensée et des rapprochements troublants, notamment dans le contexte idéologique et temporel qui prévaut au moment de l'élaboration du projet – dans ces années 1950 marquées par l'affrontement des pensées entre les anciens modernes et les jeunes membres du Team 10, qui se cristallisent en 1953, lors du CIAM IX à Aix-en-Provence. Si Lefèvre et Aubert n'y participeront pas et n'auront pas, aux dires de leurs proches¹⁷, cultivé et affirmé clairement des liens avec les membres de ce courant, il est clair qu'au-delà de cette proximité géographique, l'omniprésence de ce débat dans le milieu des architectes de l'époque aura certainement trouvé une résonance particulière chez nos deux protagonistes varois, retranchés dans le «maquis» du Gaou Bénat¹⁸.

Malgré les proximités nombreuses et troublantes, il reste donc difficile d'affirmer que les Smithson ont influencé les architectes du Gaou Bénat. On ne peut pourtant nier le regard sensible que ces derniers portent sur l'ordinaire, le déjà-là, leur recherche d'une architecture de la simplicité¹⁹, ni leur capacité à activer les principes et éléments puisés dans le vernaculaire et le paysage. Les pierres du sol qui composent les murs, l'«enfouissement» des toitures sous la végétation existante, les articulations des espaces et cheminements publics, ou encore les volumétries des maisons définies et articulées selon l'arborisation présente, sont autant de préceptes générant une architecture «comme trouvée», mais profondément spécifique, qui veille à ne jamais tomber dans le formalisme ou l'académisme. Certains parlent d'une architecture de la disparition²⁰, nous parlerons d'une architecture de la normalité.



Alison et Peter Smithson,
Urban Re-Identification Grid, CIAM IX,
Aix-en-Provence, 1953.

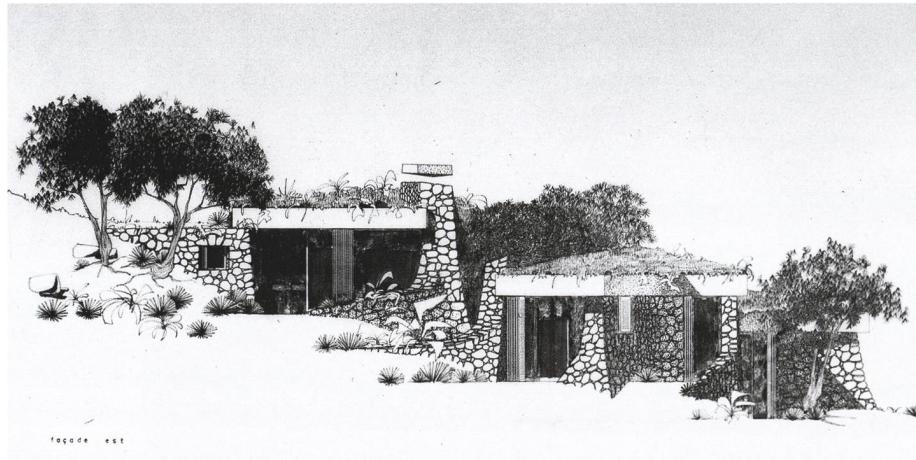


Le hameau du Corsaire, 1963.

L'archaïsme sensible et poétique d'une non-architecture savante

Cherchant une intégration maximale du projet au contexte par les volumes et les matériaux mis en œuvre, Lefèvre et Aubert choisissent un principe élémentaire : «*N'utiliser que des matériaux qui ressemblent au sol, n'avoir aucun matériau qui soit arrogant.*»²¹ Outil d'intégration à la manière d'un «*as found*» méditerranéen, ce vocabulaire matériel restreint – pierres de Bormes de petite taille dont l'assemblage sommaire rappelle celui des murs des restanques, dalles et linteaux horizontaux en béton brut de décoffrage, simples menuiseries en bois verni, etc. –, associé à des principes constructifs limités – toits plats, murs interrompus par des ouvertures toute hauteur, etc. –, imposent une économie et une modestie du vocabulaire architectural et constructif mis en place, constitutif d'une identité à la fois régionale et sociale à la dimension profondément culturelle. Comme le rappelle l'architecte varois Rudy Ricciotti à propos du Gaou Bénat : «*Exploiter un déficit chronique de savoir-faire chez les maçons, accepter la pauvreté des techniques, pour en célébrer l'esthétique constructive, relève d'une conscience de l'Arte Povera, c'est-à-dire de la noblesse du pauvre.*»²²

Célébrant cette pauvreté des techniques et des savoir-faire locaux, ils se rendent à cette réalité en magnifiant l'épaisseur et la dimension tectonique d'une architecture minérale qui, malgré sa force et son caractère brutal, joue en permanence de l'effacement et de la disparition dans le contexte, tant par sa matérialité que par sa façon de se fondre morphologiquement et typologiquement dans le paysage. Cette architecture, pauvre et archaïque, puise dans l'écriture et les principes vernaculaires régionaux pour s'ancrer



profondément et culturellement dans son contexte. Si elle est, à ce titre, presque mimétique des non-architectures banales qui constituent le tissu bâti des villages historiques du Var, elle n'en demeure pas moins une architecture élaborée et intellectuellement pensée, selon les principes simples et sensibles du cahier des charges qui la génèrent presque automatiquement. Oserait-on parler d'une architecture savante, ou plus exactement d'une non-architecture savante, mêlant archaïsme poétique et pensée sensible ?

Elévation d'une villa, 1963.

Une histoire du futur

Plus d'un demi-siècle après sa conception, les préceptes proposés par «l'architecture banale» du Gaou Bénat – interrelation architecture et paysage, matériaux trouvés, pierres du sol devenant murs, végétation devenant toiture, réduction des moyens et du vocabulaire architectural mis en œuvre, attention à l'échelle et aux usages, etc. – trouvent un écho singulier dans nos questionnements actuels.

La dualité entre savant et archaïsme, entre l'architecture écrite et dessinée du cahier des charges qui la génère et sa matérialisation concrète et primitive avec les «matériaux trouvés» du contexte, rejoint du point de vue de son unicité entre architecture et paysage, une dimension profondément banale et intemporelle, selon la définition qu'en fait Eric Lapierre : «*Un bâtiment réussi est celui qui vit dans un présent permanent tout en étant une manifestation du temps passé où il a été construit. Se crée alors une unité entre le bâtiment et la réalité de son site, qui est l'essence même de la banalité : le bâtiment définit l'identité du site, en même temps que le site définit l'identité du bâtiment, dans une relation devenue inactuelle, les deux éléments justifiant conjointement leurs existences respectives en un seul mouvement spatial et temporel, comme si aucun n'avait jamais préexisté à l'autre.*»²³



Place du hameau du Minotaure, 1963.

Ouvrant la voie vers une architecture responsable et raisonnée, qui sans être spectaculaire propose une forte poétique en mêlant en permanence bâti et paysage, le Gaou Bénat nous apparaît aujourd’hui encore extrêmement novateur par la force du modèle urbain et architectural qu’il propose, tant du point de vue de la préservation du patrimoine naturel et par la qualité typo-morphologique de ses habitats, que par les préoccupations environnementales et constructives qu’il intègre en faisant appel à une économie de moyens, par une mise en œuvre simple et raisonnée de matériaux locaux. Ses principes constructifs presque archaïques énoncés dans le cahier des charges sont autant de règles constituant la base d’un savoir-habiter, qui produit depuis 1958 un savoir-vivre ensemble faisant de l’expérience du Gaou Bénat un lieu unique et rare.

Paradoxalement, ce règlement urbain normatif, précis et détaillé, allant jusqu’à imposer la matérialité des constructions, se révèle générateur d’une variété de morphologies et de typologies dans une recherche affirmée de qualité architecturale, et cela dans le respect absolu de règles communes. A une époque où l’on ne parlait pas encore d’aménagement et de construction durable, Jean Lefèvre et André Aubert ont réussi, par leur approche sensible et prospective, à produire ici un ensemble de réalisations exemplaires et visionnaires, d’une grande actualité.

Cette leçon d’une exception française, dont on peut aujourd’hui fortement s’inspirer, nous aide à éclairer les questionnements actuels de certains architectes et urbanistes, et leur besoin affirmé d’un retour à une certaine normalité. Fondant la pensée de leurs successeurs cités en préambule en donnant, par la légitimité de cette expérience concrète, la possibilité d’apprécier à sa juste valeur un projet qui est, plus de cinquante ans après sa genèse, tout à la fois une urbanité durable, un paysage habité et une architecture collective, le Gaou Bénat de Lefèvre et Aubert affirme, dans le respect profond du contexte qui l’accueille et en toute modestie, la poétique singulière d’une normalité méditerranéenne.



Notes

¹ Citation de Louis Arretche extraite de Dominique Amouroux, *Louis Arretche*, Infolio, Gollion /Editions du Patrimoine, Paris, 2010, p. 22. Louis Arretche (1905-1991), architecte diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts en 1937, formera dans la même école comme chef d'atelier (Gromort-Arretche) toute une génération d'architectes français, comme Jean-Louis Véret, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer, Bernard Huet, Henri Gaudin, Philippe Panerai et Jean Castex. Il est l'architecte et urbaniste de la reconstruction de nombreuses villes, notamment Saint-Malo et Coutances. Il réalise par la suite de nombreuses rénovations et extensions de ville (centre de Rouen), des édifications de campus (université de Rennes et de Nantes), des habitations (Rouen) et des équipements urbains (place du Vieux-Marché à Saint-Ouen, Jardin des Halles, Passerelle des Arts).

² André Lefèvre et Jean Aubert sont formés à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Paris

(ENSBA), sous l'égide des Professeurs André Leconte (J. Aubert) et Louis Arretche (A. Lefèvre).

³ Jean Aubert, in Christian Girier, *Habiter les pentes du littoral varois* (film), Maltae, 2006.

⁴ Très actif dans la région, François Leredu fut également le promoteur du projet du domaine de Volterra au cap Camarat, tout proche du cap Bénat, et dont seul le village du Merlier sera construit à la même période par les contemporains d'études de Lefèvre et Aubert, les architectes de l'Atelier de Montrouge, agence collective créée à Paris en 1958 par quatre architectes: Jean Renaudie (1925-1981) et trois élèves de Louis Arretche, Jean-Louis Véret (1927-2011), Pierre Riboulet (1928-2003) et Gérard Thurnauer (1926-2014), projet qu'il réaliseront en association avec Louis Arretche. Voir également à ce propos: «Le Village du Merlier», entretien entre Jean-Louis Véret et Christian Girier, in *ibidem*; et Charlotte Glatt, *Villégiature en Côte d'Azur. Le village de*

vacances Le Merlier de l'Atelier de Montrouge, 1959-1965, énoncé théorique de Master Architecture, EPFL, 2012.

⁵ André Lefèvre, in Christian Girier, *Habiter les pentes du littoral varois*, op. cit. ; et Yvonne Lefèvre dans l'interview réalisé par les auteurs le 14 mars 2015, à Saint-Clair Le Lavandou.

⁶ *Ibidem*.

⁷ Ce terme est emprunté au photographe anglais Nigel Henderson, cher à Alison et Peter Smithson.

⁸ Voir «Cahier des charges de la société du lotissement du Gaou-Bénat», Le Lavandou, 1958; et Dossier Claude Aubert, Michel Dufour et Pierre Vigor. Fonds DAU. SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XX^e siècle.

⁹ Patrick Bouchain, *Voir*, édité par le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-Du-Rhône, CAUE 13, 2012, pp.130-131.



¹⁰ Jean Dubuisson (1914-2011), architecte français diplômé en 1939 de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, fut lauréat du Premier Grand Prix de Rome en 1945.

¹¹ Guillaume Gillet (1912-1987), architecte français diplômé en 1937 de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, fut lauréat du Premier Grand Prix de Rome en 1946.

¹² Patrick Bouchain, in Florence Sarano, André Lefèvre et Jean Aubert / Architectes, film réalisé à l'occasion de l'exposition *Architecture de la disparition André Lefèvre et Jean Aubert* de Florence Sarano, La Villa Noailles, Hyères, 2009.

¹³ Dirk van den Heuvel, «Une dynamique générative», *L'architecture d'aujourd'hui*, n°344, 2003, p. 35.

¹⁴ Au sens de «*As Found*», terme utilisé par Alison et Peter Smithson, l'artiste Eduardo Paolozzi, le photographe Nigel Henderson et le journaliste Reyner Banham. Voir

à ce sujet Claude Lichtenstein et Thomas Schregenberger, *As Found. The Discovery of the Ordinary*, Lars Müller Publishers, Baden, 2001, pp. 8-10.

¹⁵ Voir supra note 13.

¹⁶ *Ibidem*, p. 36.

¹⁷ Catherine Aubert (fille de Jean Aubert), interview réalisé par les auteurs le 4 juin 2015.

¹⁸ Est-ce leur formation à l'Ecole des Beaux-Arts? Aucun ne fait jamais explicitement référence ni allégeance au chef de file du mouvement moderne: Le Corbusier. Sa maison de week-end de 1935 proposait pourtant une expression proche de celle mise en œuvre au Gaou Bénat: murs en pierre du pays, acrotères en béton, toits végétalisés, enfouissement partiel, etc. Leurs intérêts et sensibilités semblent privilégier d'autres champs d'influences, outre-Atlantique notamment – l'un cite Frank Lloyd Wright (voir supra note 17), l'autre se réfère à Mies

van der Rohe (voir infra note 20). Influences confirmées lorsqu'ils acceptent, en 1964, de réaliser pour Philip Johnson la construction d'une maison de villégiature au cap Bénat, la villa l'Esquillette, voir Yvonne Lefèvre dans l'interview réalisé par les auteurs le 14 mars 2015, ainsi que Catherine Aubert dans l'interview réalisé par les auteurs le 4 juin 2015.

¹⁹ Voir supra note 16.

²⁰ Voir à ce sujet l'exposition *Architecture de la disparition André Lefèvre et Jean Aubert* de Florence Sarano, *op. cit.*

²¹ André Lefèvre, *Voir*, *op. cit.*, p. 134.

²² Rudy Ricciotti, in Florence Sarano, André Lefèvre et Jean Aubert / Architectes, *op. cit.*

²³ Eric Lapierre, «La Beauté du laid», in *idem*, *Le Point du Jour. Une architecture concrète*, *Le Point du Jour et EL Text*, Cherbourg, 2011, s.p.